

Compte rendu de séance

Séance du 21 Septembre 2021

L'an 2021 et le 21 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de CHEVREAU Kristell Maire

Présents : Mmes : CHEVREAU Kristell, FAYE Sigrid, HAIE Marie-José, KIRCHHOFF Jean-Paul, PATRON Ludovic, PEGARD Jean-Jacques,

Absents

SUBLEMONTIER Stéphanie, pouvoir Ludovic PATRON
GILAIZEAU Manuel, pouvoir Jean Jacques PEGARD
THOROVAL Pascal pouvoir Kristell CHEVREAU

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 6

Date de la convocation : 14/09/2021

Date d'affichage : 14/09/2021

A été nommé(e) secrétaire : HAIE Marie José

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMUNES "POLE ENERGIE CENTRE"
POUR L'ACHAT D ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL - 01/2021-0921
COMMISSION FINANCE - 02/2021-09-21

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des Ressuintes

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la collectivité a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure et Loir, de l'Indre et d'Indre et Loire, tous membres de l'entente "Territoire d'énergie Centre Val de Loir", ont constitué un groupement de commande d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordinateur,

Considérant que le SIEL, ENERGIE Eure et Loir et le SDEJ (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la collectivité au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précise que la collectivité sera informée du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame Le Maire de la commune des Ressuintes :

- Décide de l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés ;

- Approuve l'acte constitutif du groupement de commande joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Madame Le Maire pour compte de la commune des Ressuintes des transmissions de la présente délibération au membre pilote du département ou coordinateur,

- Prend acte que le coordinateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la commune des Ressuintes pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,

- Autorise le représentant du coordinateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune des Ressuintes, et ce sans distinction de procédures,

- Autorise Madame Le Maire à valider la liste des points de livraisons à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,

- Autorise Madame Le Maire à habiliter le coordinateur et syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune des Ressuintes,

- Autorise le représentant du coordinateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,

- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

Cette délibération est votée à l'unanimité

COMMISSION FINANCE :réf : 02/2021-09-21

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que

Monsieur Jean Jacques PEGARD souhaite se retirer de la commission finance.

Et que,

Madame Sigrid FAYE souhaite prendre sa place à cette commission.

La délibération est acceptée à l'unanimité

Séance levée à : 20:30

Le 24 Septembre 2021,
En Mairie,

Le Maire,
Kristell CHEVREAU